EXPLOITS CRIMINELS DE DEUX BANDITS PRÈS DE TUNIS

Tunis, 17. — Un audacieux attentat a été commis sous une tente de nomades non loin de Tunis.

Deux individus s'y étant glissés sans être entendus ont assailli les habitants. Tandis que l'un d'eux assommait un vieillard nommé Amar, l'autre, après avoir frappé d'un coup de couteau Salah, fils d'Amar, faisait subir à sa fille Fathma d'odieuses violences.

Les bandits, qui avaient réussi à s'enfuir, ont été découverts. Reconnus par les victimes les malfaiteurs nommés Hattab et Khemais, ont été écroués.

URGENT

On demande un inventeur

En présence des ravages que la Marie-Rose cause à la race des Poux, le roi de ce peuple demande une invention qui protège ses sujets. Ecrire d'urgence à l'académie scientifique des Poux. Mais nous croyons que la Marie-Rose est invincible. Et il faut s'en réjouir car les Poux apportent la tuberculose. La Marie-Rose, 3 fr. 80 chez votre pharmacien. 9001

LE MEURTRIER DE L'ANCIEN ASSISTANT D'EDISON S'EST FAIT JUSTICE

Trenton (New-Jersey), 17. — L'individu qui était soupçonné d'être le meurtrier de l'ingénieur Macfarlane Moore s'est donné la mort d'une balle de revolver au moment où les policiers s'apprêtaient à l'interroger. Il s'agit d'un ingénieur électricien nommé Jean-Philip Gebhardt, 35 ans, qui avait été interné dans un asile d'aliénés et qui, depuis, avait gardé une réputation d'excentrique. La balle du revolver avec lequel il s'est tué est du même calibre que celle qui provoqua la mort de l'inventeur Moore et le signalement de Gebhardt est exactement conforme à celui d'un rôdeur qui avait été remarqué près des lieux du crime.

La police croit que le meurtre a eu pour cause la jalousie ou une querelle d'ordre professionnel entre inventeurs. Le mystère est donc éclairci et l'action de la justice se trouve éteinte.

RECETTE DE BOISSON

Versez dans un litre d'eau une petite cuillerée à café d'ANTÉSITE et vous obtiendrez une boisson exquise, digestive, tonique désaltérante.

Le flacon 4 et 8 fr. dans les Pharmacies, Epiceries, Drogueries. 8011 9027

LA RESTAURATION DES HABSBOURG SERAIT BIEN ACCUEILLIE EN ITALIE

Paris, 17. — D'après le correspondant à Rome d'un de nos confrères parisiens, M. Mussolini serait favorable à la restauration des Habsbourg.

L'officieuse « Reichspost » de Vienne a publié, récemment, un article nettement promonarchiste et l'arrivée à Rome du nouveau ministre d'Autriche, M. Berger-Waldenegg, connu pour ses tendances à la sympathie avec les partisans de la restauration.

Pour éclairer l'indépendance de ces deux nouvelles on peut affirmer que l'article de la « Reichspost », écrit voilà plus d'une semaine a été soumis au gouvernement de M. Mussolini, que le palais Chigi a donné tout son appui aux thèses défendues par le journal officieux.

Consulté sur la teneur de l'article de la « Reichspost », le ministère italien des Affaires étrangères a répondu en substance qu'il s'agissait évidemment d'un problème appartenant au domaine de la politique intérieure autrichienne mais qu'en tant que puissance amie et alliée, l'Italie verrait avec beaucoup de faveur le rétablissement de la monarchie impériale et que dans le cadre des accords de consultations réciproques conclus à Rome, le gouvernement fasciste pourrait être considéré comme un partisan zélé de pareille mesure.

LE CHANCELIER SCHUSCHNIGG NE RENCONTRERA PAS HITLER

Vienne, 17. — On déclare, dans les milieux compétents que les bruits répandus à l'étranger d'une prochaine entrevue entre le chancelier Schuschnigg et le chancelier Hitler sont dénués de tout fondement.

LES FRAISES au Yoghourt Crème Lactella donnent un délicieux dessert. 102

LE BILAN DU NAUFRAGE D'UN BAC DANS LE DANUBE

Budapest, 17. — Le bilan définitif de l'accident du bac coulé près de l'île de Csunyog, sur le Danube, en amont de la banlieue de Budapest, est de dix morts, trois personnes vraisemblablement mortes également ; cinq disparus, quinze personnes en traitement à l'Hôpital et 8 rescapés.

Les Lois sociales devant le Sénat

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

Le Sénat adopte également à mains levées les divers articles et l'ensemble du projet concernant les anciens combattants, après que M. RIVIÈRE eût déclaré que le gouvernement a voulu supprimer une injustice et qu'il apportera des projets plus complets.

LES CONGÉS PAYÉS

On passe à la discussion du projet tendant à instituer un congé annuel payé, dans l'industrie, le commerce, les professions libérales, les services domestiques et l'agriculture.

M. THOUMYRE développe son rapport.

M. THOUMYRE rappelle qu'un projet relatif aux congés payés est en instance au Sénat depuis 1932. S'il n'a pas été rapporté plus tôt c'est que la Commission du commerce pensait qu'il convenait de ne pas accabler la production de charges nouvelles. Mais aujourd'hui la politique de déflation est abandonnée. Quant au coût de la réforme, M. Thoumyre estime que l'accroissement des frais généraux des entreprises atteindra 6 %. Le rapporteur souligne que la loi est indispensable pour la santé des travailleurs et il invite le Sénat à voter le projet.

MM. Blum et Lebas interviennent

M. BLUM répond à certaines des observations présentées par le rapporteur. Il indique que les décrets tiendront compte des nécessités du fractionnement. L'interdiction de travailler pendant les congés payés ne fait pas de doute, mais il faut éviter les formules trop rigoureuses qui pourraient frapper à tort. Quant à la date d'application, ce doit être, en tout cas, cette année.

M. DAMECOUR attire l'attention du gouvernement sur le cas des ouvriers agricoles.

M. LEBAS lui répond que toutes les difficultés seront réglées après consultation des organisations intéressées.

Le vote des articles

L'article premier, qui modifie les articles 54-F, 54-G, 54-H et 54-J du code du travail, **est adopté par 255 voix contre 2.**

Sur l'article 2 (application à l'agriculture), M. DONON, vice-président de la commission de l'agriculture, déclare que celle-ci se rallie au projet, étant entendu que le règlement d'administration publique comportera des aménagements spéciaux indispensables pour tenir compte de la situation particulière de l'agriculture.

Il faudra que, dans chaque département, le préfet, après consultations des organisations professionnelles fixe l'époque des congés annuels. Il faudra également que les produits de la terre soient revalorisés.

M. BEAUMONT. — Le mieux serait de laisser employeurs et employés s'entendre directement sur la date du congé.

M. Léon BLUM. — Les autorités n'interviendront qu'à défaut de cette entente.

M. LINYER soulève la question des gens de maison, qui les représentera ?

M. LEBAS. — Le personnel des services domestiques est représenté par le Syndicat des gens de maison ; c'est à celui-ci que nous nous adresserons.

M. LINYER. — Et qui, alors, représentera les patrons ? Allez-vous donc les encourager à se syndiquer ?

M. MONSSERVIN demande que, dans l'agriculture, les congés puissent être fusionnés sans qu'il soit tenu compte des jours ouvrables ou non. Le sénateur de l'Aveyron demande que la propriété foncière non bâtie soit dégrevée de 50 % de l'impôt foncier, part de l'Etat, les 50 % restants devant servir à la création d'une Caisse nationale d'assurance contre la mortalité du bétail et les pertes de récolte. Il dépose un amendement en ce sens.

Le président observe qu'un tel amendement n'est pas recevable.

M. Léon BLUM. — La question de l'assurance contre les pertes de récolte sera envisagée par un projet spécial dont j'ai annoncé le dépôt.

Un amendement repoussé

M. COUCOUREUX demande qu'un règlement intervienne pour chaque département sur la demande du Conseil général. Il dépose un amendement, auquel s'oppose le président du Conseil.

« Ne nous obligez pas, dit-il, à faire un règlement par département ».

L'amendement, mis aux voix par scrutin public, **est repoussé par 165 voix contre 113, sur 298 votants.**

M. LEBLANC (Mayenne) déclare qu'il ne votera pas l'article 2, dont l'imprécision l'effraie.

Le vote de l'ensemble

L'article 2, mis aux voix par scrutin public, **est adopté par 231 voix contre 24 sur 255 votants.**

L'article 3 et dernier **est adopté ainsi que l'ensemble,** dans le texte de la Chambre.

LES CONTRATS COLLECTIFS

Un certain nombre de sénateurs avaient manifesté le désir de renvoyer à demain le débat sur les contrats collectifs de travail ; néanmoins, le Sénat décide de l'aborder immédiatement.

M. BENDER, rapporteur, déclare que la convention collective de travail est excellente dans son principe. Elle est un élément de paix sociale, car elle amortit les conflits et supprime la concurrence entre les employeurs. Il demande au Sénat d'adopter ce projet qui constitue, avec la loi de 1884 sur les syndicats professionnels, l'acte le plus important de notre législation sociale.

M. LEFAS observe qu'en Bretagne, le contrat collectif n'est pas une nouveauté. C'est un instrument efficace qui demande à être manié avec prudence, mais qui peut donner des résultats excellents au point de vue de la paix sociale.

M. CHAUMIE demande que pour étendre aux industriels d'une même profession un accord conclu avec certains industriels, la majorité de la profession doit avoir donné son assentiment. Il n'est pas possible qu'un avis inséré au « Journal Officiel » suffise pour une telle extension. Il faut que soient consultés tous les syndicats auxquels appartiennent les intéressés, ainsi que les Chambres de Commerce ou de Métiers ; alors sera réalisée la collaboration constante qui est nécessaire, car la lutte des classes n'est pas une chose de notre pays. Tous ceux qui participent à une même création sont liés par l'affection.

M. Léon Blum répond que, pour le mode d'élection des délégués du personnel, on reprendra la disposition qui vise l'élection des délégués mineurs : scrutin secret, notamment en ce qui concerne les extensions de conventions collectives. On fera ce qu'on fait généralement dans les cas analogues : on notifie aux intéressés en même temps qu'on publie à l'« Officiel ».

Un amendement

L'art. 1er du projet est mis en discussion. Les dispositions qu'il prévoit en ce qui concerne l'organisation des rapports entre employeurs et employés doivent être insérées dans le Code du Travail.

M. COTY demande la suppression des mots « les plus », dans l'alinéa fixant la composition de la Commission mixte. Cet alinéa est ainsi rédigé :

« La Commission mixte est composée des représentants des organisations syndicales patronales et ouvrières les plus représentatives de la branche d'industrie, de commerce pour la région considérée, où, dans le cas où il s'agit d'une convention nationale, pour l'ensemble du territoire ».

M. Coty croit, en effet, que cette rédaction favorise la C. G. T. aux dépens de groupements moins puissants. La C. G. T. deviendrait, en fait, seule habilitée à représenter les ouvriers.

M. LEBAS. — Nous nous sommes bornés à reprendre une rédaction insérée dans le traité de Versailles et concernant l'organisation du B. I. T. Si on y renonçait, comment écarter les organisations fictives ? Il faut que les deux catégories d'intérêts en présence soient parfaitement représentées. Ce ne sera pas forcement toujours par les mêmes organisations.

M. COTY. — Mes inquiétudes ne sont pas dissipées. A côté d'un syndicat puissant, il peut y avoir d'autres syndicats plus modestes, qu'il s'agisse de syndicats patronaux ou de syndicats ouvriers, et puis il n'est pas que des syndicats ouvrier pour représenter le salariat. Il y a des syndicats d'agents de maîtrises, d'ingénieurs. Allez-vous les faire représenter par les syndicats ouvriers ? Ce que M. le Ministre du Travail nous demande c'est de consacrer le monopole de la C.G.T. M. Jouhaux l'a déclaré lui-même et M. Ramadier : « Il n'y a qu'une organisation syndicale, c'est la C. G. T. ». Si vous voulez l'hégémonie d'un syndicat, repoussez mon amendement, sinon faites-lui un accueil favorable.

M. BLUM. Nous tentons un commencement d'organisation ; cette tentative est condamnée si nous introduisons dans la négociation la multiplicité des organisations tant patronales qu'ouvrières. Dans la loi, sur le conseil national économique, dans le traité de Versailles, il est question de l'organisation la plus représentative celà, c'est la démocratie, puisqu'en démocratie, c'est la majorité qui fait loi. L'adoption de l'amendement de M. Coty rendrait la loi inapplicable. Je demande au Sénat de le repousser.

M. DUROUX, président de la Commission du Commerce. — La commission repousse l'amendement et demande un scrutin public.

L'amendement est repoussé par 169 contre 168 sur 297 votants.

L'article 1er du projet de loi est adopté.

La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance. Le Sénat s'ajourne à demain 9 h. 30. La séance est levée à 20 heures.

L'EMPLOI DU BOIS ET DU CHARBON DE BOIS COMME CARBURANT DANS L'ARMÉE

Paris, 17. — La section de motorisation de la Commission sénatoriale de l'armée a entendu M. Chaplin, directeur général des Forêts, qui lui a exposé les résultats remarquables obtenus avec les voitures et camions à bois et à charbons de bois.

M. DANIEL-VINCENT, président de la Commission de l'Armée, avait tenu à assister à cette séance importante.

La Commission a décidé de demander au Gouvernement, dans l'intérêt de la défense nationale, de prendre à bref délai toutes les mesures nécessaires à l'extension, la vulgarisation et l'emploi dans les services publics des véhicules à bois ou au charbon de bois.

LA PROTECTION DE L'ÉPARGNE

M. Mauliou et plusieurs de ses collègues viennent de déposer sur le bureau du Sénat un projet de loi sur la protection de l'épargne comportant la création d'une Commission des émissions chargée de faire vérifier par des contrôleurs de son choix la réalité des souscriptions et des versements faisant l'objet des déclarations notariées, lors de la constitution des sociétés et des augmentations de capital social, ainsi que l'existence des actes constitutifs des garanties annoncées à l'appui d'émissions d'actions ou d'obligations.

La proposition prévoit qu'aucune assemblée générale attestant la sincérité des déclarations de souscriptions et des versements ne pourra être tenue et qu'aucune émission garantie ne pourrait être faite avant un avis de non-opposition de la Commission de vérification.

UN ANCIEN SÉNATEUR DÉVALISÉ DANS LE MÉTRO A PARIS SE VIT RESTITUER SON PORTEFEUILLE

Paris, 17. — De passage à Paris, M. Buissières, ancien sénateur, se trouvait l'autre après-midi, dans le métro venant de la porte de Clignancourt, lorsque deux hommes correctement vêtus se placèrent à ses côtés. Peu avant l'arrivée à la station du Châtelet, l'un des arrivants, ayant légèrement bousculé l'ancien sénateur, s'en excusa avec une extrême politesse. Les deux voyageurs descendirent, suivis de M. Bussières.

Grande fut la surprise de ce dernier lorsqu'il vit intervenir deux nouveaux personnages, qui encadrèrent soudain les trois voyageurs. « Nous sommes des inspecteurs de la police judiciaire, et vous venez d'être dévalisé de votre portefeuille », déclara l'un d'entre eux à voix basse, au juge honoraire.

Et, s'étant aperçu qu'en effet son portefeuille, contenant 6.800 francs avait bien disparu, M. Bussières suivit les policiers. Ces derniers, les inspecteurs Le Pipec et Bare, de la police judiciaire, se trouvaient dans le même wagon du métro que l'ancien sénateur, lorsqu'ils s'étaient aperçus du manège plus que suspect de deux voyageurs. Ils avaient assisté à « la tire » du portefeuille, d'où leur intervention.

A M. Badin, commissaire spécial, les voleurs déclarèrent se nommer Miguel Pamiro, titulaire de deux condamnations pour vols à la tire et faux en matière de passeports, et Carlo Vitrelin se prétendant démarcheur en fonds de commerce. Naturellement, il s'agit également d'un repris de justice, puisque Vitrello est titulaire de sept condamnations et interdit de séjour.

Les deux récidivistes ont été envoyés une fois de plus au dépôt.

UNE PATROUILLE BRITANNIQUE ASSAILLIE PAR DES ARABES EN PALESTINE

Jérusalem, 17. — Une patrouille automobiliste britannique a été surprise par le feu de maraudeurs arabes alors qu'elle se rendait de nuit à Jaffa. Elle a riposté, tuant un des Arabes et en blessant plusieurs.

UNE DÉMARCHE D'A. C. AUPRÈS DE M. YVON DELBOS

Paris, 17. — M. Yvon Delbos, ministre des Affaires étrangères, a reçu, ce matin, une délégation du Mouvement d'action combattante, représentant quarante-deux associations d'anciens combattants et victimes de la guerre, conduite par M. Camille Planche, député de l'Allier. La délégation a remis au ministre une motion dans laquelle le Mouvement d'action combattante affirme sa foi inébranlable dans la paix organisée et confirme son attachement aux institutions de Genève, persuadé que l'organisation de la paix est intimement liée à la sécurité collective et que celle-ci ne saurait être obtenue sans une confiance réciproque.

Le Mouvement d'action combattante demande au gouvernement français de prendre la double initiative de demander le renforcement de la Société des Nations et la convocation, sous l'égide de la Société des Nations, d'une conférence internationale ouverte à tous les pays sur un pied d'égalité absolue, dans le but d'examiner et de résoudre les difficultés de l'heure présente, en vue d'aboutir à la paix désarmé.

LA PROLONGATION DE LA SCOLARITÉ ET LES FAMILLES NOMBREUSES

L'Alliance Nationale contre la dépopulation vient d'attirer l'attention du Gouvernement sur les conséquences pénibles que la prolongation de la scolarité si utile à bien des points de vue, va avoir pour beaucoup de familles nombreuses : elle va les priver de ce que leurs enfants âgés de 12 à 14 ans pouvaient gagner en un an, ce qui creusera un trou atteignant souvent 1.500 francs ou plus dans leur budget, déjà si insuffisant.

L'Alliance Nationale demande en conséquence que, dans les lois d'assistance ou d'encouragement aux familles nombreuses, comme pour le sursalaire familial, l'âge limite de 14 ans, pour les enfants donnant droit à une allocation, soit substitué à l'âge actuel, qui est fixé à 13 ans.

MÉDAILLE D'HONNEUR DES SYNDICATS PROFESSIONNELS

Médaille d'argent. — M. Loyer, ancien président du Syndicat professionnel des cabaretiers et débitants de boissons de Calais et de sa banlieue.

Médaille de bronze. — M. Isbied, ancien président de la chambre syndicale des approvisionneurs en fruits, primeurs, légumes, de Lille et environs.

NOS MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 122

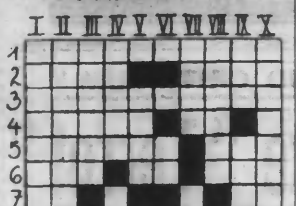

HORIZONTALEMENT. — 1. Originaires d'une province française. — 2. Reconnaissance. Mesurée. — 3 Abuser de la faculté de raisonner. — 4. Ont l'audace. Note. — 5. Petits chats. Préfixe très moderne. — 6. Anagramme d'un des cinq sens. Conjonction. Ecorce en poudre. — 7. Pronom. Article. — 8. Blancheurs. — 9. Adoscit. — 10. Demander avec instance.

VERTICALEMENT. — I. Souvent consultés avant une partie de campagne. — II Qualifie une réponse peu catégorique. Note. — III. Conservé. Sans valeur. — IV. Destruction. Héros Suisse. — V. Prénom Allemand. Adverbe de lieu. — VI. Après. Dans le Languedoc. — VII. Détester. Mort. — VIII. Parent. Au tennis. — IX. Eclose. Liquide. — X. Qui aime à faire des remontrances.

SOLUTION DU PROBLÈME N° 121

	I	II	III	IV	V	VI	VII	VIII	IX	X
1	P	H	A	R	M	A	C	I	E	N
2	R	A	V	A	U	D	E	U	S	E
3	E	B	A	T	S	■	L	O	T	O
4	T	I	R	A	I	■	I	■	I	Z
5	E	L	E	■	C	■	N	E	V	E
6	N	L	■	L	I	B	E	R	A	L
7	T	E	L	■	E	U	■	R	L	A
8	I	R	I	O	N	S	■	E	■	N
9	O	A	S	I	S	■	M	U	I	O
10	N	I	E	E	■	F	U	R	I	E

UN JALOUX TIRA SUR SON AMIE ET SE SUICIDA

Tarbes, 17. — Ce matin, à la suite d'une discussion dont le mobile serait la jalousie, le nommé Simeon Clarent, 54 ans, charretier, a tiré deux coups de fusil sur sa maîtresse, Antoinette Jacomet, 35 ans, la blessant profondément à une fesse.

Clarens s'enferma ensuite chez lui et barricada toutes les issues, mais les gendarmes ayant immédiatement cerné la maison, Clarens, se voyant pris, se tira un coup de fusil dans la tête. La mort fut instantanée.

Auparavant, Clarens avait écrit ses dernières volontés.

« Je veux, demandait-il, être enterré à Lannemezan. Vous trouverez l'argent dans le buffet et je laisse tous mes biens à l'église. »

UN JUGE ASTUCIEUX

La cause est amusante. Mr. Durand a des punaises. Il soufre son appartement. Les punaises vont chez Mr. Dupont. Mr. Dupont soufre. Les punaises retournent chez M. Durand. Procès, appel, celà durerait encore si... l'anti-punaises FLY-TOX, conseillé par le juge, n'avait tué les punaises. 9625

UN MAIRE INDÉSIRABLE, DES ÉLECTEURS MÉCONTENTS, UNE MAIRIE OCCUPÉE

Bourg-en-Bresse, 17. — Un groupe d'électeurs et de contribuables de Martignat (Ain), commune dont le maire, M. Emile Prost, est l'objet d'une inculpation de trafic d'influence, de faux, d'usurpation de fonctions et d'abus de confiance, ont envahi hier la salle après avoir occupé la mairie.

Ils ont signé ensuite une pétition, demandant, en raison de sa solidarité avec le maire, la dissolution du Conseil municipal.

Pour distraire vos enfants, conduisez-les, dès aujourd'hui, au **Robinson Lactella**, jeux de plein air, goûter champêtre. 102

MANŒUVRES NAVALES ALLEMANDES AU LARGE DES COTES SUÉDOISES

Stockholm, 17. — La presse suédoise signale d'importantes manœuvres navales allemandes que l'on peut observer des côtes sud-est et sud de la Suède. D'autre part, des pêcheurs rapportent qu'ils ont assisté à des évolutions de sous-marins.

LA FÊTE DES ROSATI DE FLANDRE EST AJOURNÉE

On nous communique :

« Par suite des événements actuels, le Comité des Rosati de Flandre s'est trouvé dans l'impossibilité absolue de réaliser le programme qu'il avait préparé pour la fête des Roses du 21 juin. Il est dans l'obligation d'ajourner cette fête au mois de septembre, à une date qui sera annoncée ultérieurement. »

T.S.F.

RADIO-P.T.T.-NORD à LILLE (247 m. 3). — Jeudi 18 juin. — 6 h. 50 : relais de Paris P.T.T. ; bulletin météorologique. — 7 h. : relais de Paris P.T.T. ; informations ; Revue de la Presse. — 7 h. 40 : disques ; concert pour les enfants : Les Animaux de La Fontaine ; a. La Grenouille et le Bœuf, b. La Tortue et les deux Canards ; Rigolard et Pleurnichard ; La Rose effeuillée ; Le Loup et l'Agneau ; Le Lièvre et la Tortue, Coquillon ; Le Corbeau et la Renard ; Le Laboureur et ses Enfants ; La Guenon, le Singe et la Noix, Mme Pierre Humble. — 8 h. : relais de Paris P.T.T. ; informations ; Revue de la Presse. — 8 h. 40 : disques ; (même programme qu'à 7 h. 40). — 9 h. : relais de Paris P.T.T. ; informations ; Revue de la Presse. — 11 h. 50 : relais de Paris P.T.T. ; cours commerciaux ; bulletin météorologique. — 12 h. : concert avec le concours du Jazz humoriste Dehette et Duchêne : Leit-motiv, first méiody, fox ; A Caliente, marche ; What is sweeter, fox ; Boots and saddle, fox ; Le Disque cassé, fox ; Caido del cielo, tango ; Prends-moi, rumba ; La Fête au Village, fox humoristique ; C'est plus fort que moi, slow ; Je n' danse pas... avec vous fox ; A quoi rêvent les vieilles filles, sketch ; Laisse-moi te bercer, valse ; Vivre tout nu, fox ; Si triste est mon Cœur, tango ; Moanah, skatch oriental ; Amapola, rumba ; Mets ta robe blanche, fox ; Femmes de Madrid, paso-dobla ; Leit Motiv first mélody, fox. — 12 h. 35 : relais de la Tour Eiffel : cours de la Bourse des Valeurs de Paris. — 13 h. 15 : relais de Paris P.T.T. : physionomie d'ouverture de la Bourse des Valeurs de Paris. — 13 h. 30 : relais de Bordeaux-Lafayette : concert. — 14 h. : cours de la Bourse de Lille. — 14 h. 20 : relais de la Tour Eiffel : cours divers — 14 h. 30 : matinée enfantine de Grand Papa Léon : Les Cloches de Corneville ; Causerie de Mme de Surgère ; Des Bêtises, sketch ; Les Aventures de Pinokio, comédie radiophonique ; Chansons : Pierrot à la pêche ; Arlequin mater sa Fille ; Chanson de la Fée ; Santiago ; Tour de micro des speakers friquets. — 18 h. 45 : relais de la Tour Eiffel : Bourse. — 16 h. : relais de Montpellier-Languedoc. — 17 h. : relais de la Tour Eiffel : cours divers. — 17 h. 10 : conférence : « Les Avoués d'abbayes dans le Nord au Moyen-Age », par M. le chanoine Naz, docteur en théologie et droit civil, professeur aux Facultés Catholiques. — 17 h. 30 : causerie universitaire : « Courbet », par M. Dhermies, professeur au Lycée Faidherbe. — 18 h. : disques : chansons : Partir un Jour, tango ; Quand tout s'endort, tango ; Dors mon Amour, valse ; Si tu reviens, tango ; Comme une Boîte à musique, chanson ; Joue à joue, du film « Top Hat » ; Jamais, tango ; La Valse chante. — 18 h. 30 relais de Paris P.T.T. : Radio-Journal. — 19 h. : disques : musique légère : L'Etincelle, polka ; Espièglerie, polka ; Sieste, valse ; Etrange Volupté, valse ; Filmons..., filons ; Le joycux Hambourgeois, polka ; Chromatique, polka. — 19 h. 30 : concert de disques demandés par les auditeurs : Salut au 83e de ligne, défilé ; Ce que c'est qu'un Drapeau, chanson ; Semailles, vieille chanson ; Le Danube bleu, Marche Danses des Dames et des Demoiselles. — 20 h. : Musique de Danse : Mesle Dames ; Pinson, polka pour pistons ; La Moissonée, mazurka japonaise ; Qui craint le Grand méchant Loup, fox-trot. — 20 h. : indication de l'heure ; disques : « Les Etoiles » : L'Etoile du Matin, chanson nicaïenne ; L'Etoile d'Amour, mélodie ; Etoile de Provence, polka. — 20 h. 15 : « En Famille », chronique des auditeurs de Radio P.T.T. Nord, par M. Georges Thibaut, vice-président du Conseil de Gérance. — 20 h. 30 : concert avec le concours de Mlle Camille Ossieur ; M. Paul Sclosse et l'orchestre de la Station, sous la direction de M. Maurice Sorel : Ouverture II ; Trois Danses « Nell Gwyn » : a, Country dance, b, Pastorale dance, c, Merrymakers' dance ; a, Nuit d'Eté, b, Villanelle, c, Rigoletto, air de Gilda, par Mlle Camille Ossieur ; extraits de Louise, drame musical : a, Prélude du 1er acte, air du père, duo et final (Casadesus), b, Prélude du 2e acte et air de Louise, c, Entrée des Bohèmes, ballet du Plaisir, Marche du Couronnement de la Muse ; Les Huguenots, fantaisie sur l'opéra ; a, La Petite Ville, b, Au Soleil d'Eté j'ai fermé les yeux, c, Si les Baisers avaient des Ailes, par Sclosse, ténor ; Pierrot, fantaisie sur l'opérette ; Danse ; Ninon, mélodie ; Valse des Fleurs ; Marlhe ; Interlude ; Treue auf'a Neue, marche. — 22 h. 30 : relais de Paris P.T.T. ; informations ; bulletin météorologique.

RADIO PARIS (1.648 m. 2). — 7 h. : Parade des nains. — 7 h. 15 : presse. — 7 h. 45 : gymnastique. — 8 h. : cours d'allemand. — 8 h. 20 : accordéon : Elégante. — 8 h. 30 : demi-heure de la maison. — 9 h. : Dans les Jardins d'une Pagode chinoise ; Dans les Eaux bleues hawaïennes. — 9 h. 30 : concert d'orgue : Prélude : Adagio ; Trois pièces : Air majestueux, Prélude, Musette ; Fugue en si mineur. — 11 h. concert : Euryanthe ; La Khovantchina, Entr'acte et Danses des Fées ; Aux Etoiles ; Scènes napolitaines. — 11 h. 30 : causerie agricole. — 11 h. 45 : causerie protestante. — 12 h. 15 : Masques et Bergamasques ; Danse Castillane, etc. — 12 h. 45 : chansonnier humoristique. — 14 h. : causeries. — 14 h. 30 : J'ai fait un trou à ma culotte ; Monsieur de Malborough ; Au Clair de la Lune ; Légende du Grand Saint-Nicolas ; Trois petits Tambours ; Le Roi Loys. — 15 h. : pièces pour piano : Wanderer-Fantaisie ; Deux Valses. — 15 h. 30 : causeries. — 16 h. : Fête enfantine de Buffalo. — 16 h. 30 : Nocturne ; Sérénada ; Nocturne ; Sérénade lointaine ; Sérénade. — 17 h. : Dédain contre Dédain, trois actes d'Augustin Moreto. — 18 h. 45 : causerie médicale. — 19 h. : Méhul : Joseph : Le Chant du Départ ; Romance du Barde ; La Rosière Républicaine. — 19 h. 30 : causerie. — 19 h. 40 : mélodies : Un Bruit de rames ; Chanson slave : Au Clair de la Lune ; Sérénade ; Chinoiserie ; Le Cavalier d'Olmedo ; Au Petit Cimetière Arabe ; Fédia ; Nicolette. — 20 h. 30 : Presse. — 20 h. 45 : concert : Symphonie ; Tzigane ; Mazeppa ; Ouverture de Polyeucte. — 22 h. 45 : danse. — 23 h. 15 : Fifres et Tambours ; Claudine ; Chagrins d'Amour ; Deux airs de ballet ; Les Allobroges ; Hymne à la Rivière ; La Kosaque ; Chanson des Abeilles.

TOUR EIFFEL (206 m.). — 14 h. 30 : Poste Colonial : musique de chambre. — 16 h. : télévision. — 17 h. 10 : demi-heure poétique. — 18 h. 45 : Journal parlé. — 20 h. 30 : concert : Fantaisie chromatique et Fugue ; Lison dormait ; Pavane ; Clairières à minuit ; Mouvementa perpétuela ; Toccata. — 21 h. : « Aux bords de la scène : Denya Amial ».

POSTE PARISIEN (312 m. 8). — 7 h. 10 : disques. — 8 h. : disques. — 7 h. 30 et 8 h. 30 : Presse. — 12 h. 5 : concert. — 12 h. 39 : concert. — 13 h. 19 sketchs. — 18 h. 27 : demi-heure pour les petits. — 18 h. 57 : disques pour les enfants. — 19 h. 11 : journal parlé. — 19 h. 36 : Le Roi d'Yvetot ; Le Roi des Aulnes ; Le Roi des Marmousets ; Si j'étais Roi. — 19 h. 51 : duettistes. — 20 h. 30 : disques. — 20 h. 45 : concert. — 21 h. 30 : Tête de Mort, enquête policière.

PARIS P.T.T. (431 m. 7). — 7 h. 5 h. 9 h. : informations. — 9 h. 40 : revues. — 9 h. 50 : Livres de Femmes. — 11 h. : Strasbourg. — 11 h. 55 : disques. — 12 h. : Tourisme. — 12 h. 15 : Bordeaux. — 12 h. 35 : Bourse. — 13 h. 15 : informations. — 13 h. 30 : demi-heure coloniale. — 14 h. : émission enfantine : Les Trois Petits Chaperons bleus, opérette. — 15 h. : Le Barbier de Séville ; La Favorite ; La Traviata ; La Vie de Bohème. — 15 h. 30 : causeries. — 16 h. Œuvres inédites. — 16 h. 30 : Scherzo ; Petite Marche ; Si tu le veux ; Trois Pièces brèves ; Les Roses de Saadi ; Doux Propos ; Le Rosaire. — 17 h. : Les grands faits musicaux. — 17 h. 50 : conte de la comtesse de Ségur. — 18 h. : concert d'orgue. — 18 h. 30 : Radio-Journal de France. — 19 h. 38 : mélodies : Crois en mon Cœur fidèle ; Nanny ; Chanson du Printemps. — 20 h. : La Mode. — 20 h. 15 : chroniques. — 20 h. 30 : Moineau, opérette. — 22 h. 30 : informations.

RADIO-NORMANDIE (269 m. 5). — 7 h. : disques. — 8 h. : concert. — 9 h. : danse. — 10 h. : disques. — 11 h. orchestre. — 12 h. 15 : musique militaire. — 12 h. 45 : Journal parlé. — 13 h. 5 : matinée enfantine. — 16 h. : concert. — 17 h. : disques. — 17 h. 45 : orchestre. — 19 h. : concert. — 20 h. concert. — 20 h. 45 : variétés. — 23 h. : danse.

STRASBOURG (349 m. 2). — 7 h. 30 : disques. — 11 h. : concert. — 13 h. 10 : disques. — 17 h. 15 : musique de chambre. — 18 h. 15 : Le Dragon, adaptation radiophonique. — 19 h. 15 : disques. — 20 h. 30 : Comédie Française : La Souriante Madame Beudet, deux actes de Denys Amiel et André Obey ; Sophie Arnould (G. Nigond).

TOULOUSE RADIO (326 m. 6). — 12 h. : orchestre de salon. — 12 h. 40 : concert. — 13 h. 25 : orchestre musette. — 13 h. 40 : extraits de films. — 14 h. : bal champêtre. — 17 h. 45 : danse. — 18 h. 3 : émission enfantine. — 18 h. 40 : opéras comiques. — 18 h. 55 : orchestre. — 19 h. : airs d'opérettes. — 19 h. 45 : concert. — 20 h. 15 : vedettes. — 20 h. 30 extraits de films. — 20 h. 45 : danse. — 21 h. 10 : Mignon. — 22 h. : concert. — 22 h. 15 : La Comtesse Maritza. — 22 h. 40 : mélodies. — 23 h. : Jazz. — 23 h. 15 : Marches militaires. — 23 h. 40 : chansonnettes régionales. — 0 h. 5 : Fantaisie. — 0 h. 20 : orchestre tzigane.

LUXEMBOURG (1.293 m.). — 7 h. 5 informations. — 7 h. 15 : concert. — 8 h. 15 : concert. — 12 h. : concert. — 12 h. 40 : Marches et Valses : Marche Turque (Mozart) ; Fleurs et Baisers (Waldteufel), etc. — 13 h. 30 : L'Heure des Dames et des Demoiselles. — 14 h. 5 émission enfantine. — 17 h. 30 : quart d'heure des Dames et des Demoiselles. — 17 h. 45 : Tour de Chant. — 18 h. 5 : Le Colibri (Leconte de Lisle et Ernest Chausson) ; Colloque sentimental (P. Verlaine et Claude Debussy) ; Soir (Alb. Samain et Gabriel Fauré). — 18 h. 15 : concert. — 20 h. 5 : L'Heure des Dames et des Demoiselles. — 20 h. 40 : Marche des Forgerons (Peters) ; La Vie d'Artiste (J. Strauss) ; Ce n'est que votre main, Madame (Ralph Erwin), etc. — 21 h. : quart d'heure des vedettes. — 21 h. 20 : concert symphonique : Concerto pour violoncelle et orchestre (Dvorak) ; Quatrième Symphonie en mi mineur (J. Brahms). — 23 h. : danse.

NATIONAL (Droitwich, 1.500 m.). — 11 h. 50 : musique légère. — 12 h. 15 : quintette. — 16 h. 45 : trio. — 17 h. 15 : orchestre. — 18 h. 30 : Agnus Dei. — 20 h. : variétés. — 21 h. : récital de violon. — 22 h. 20 : orchestre. — 23 h. 15 orchestre.

A PROPOS DES « INCIDENTS TECHNIQUES » DE L'ÉMETTEUR DE CAMPHIN

Le président du Conseil de gérance de Radio P.T.T. Nord nous prie d'insérer la note suivante :

« Le public a été mis au courant des arrêts assez fréquents de l'émetteur de Camphin.

» Ces arrêts sont dus à des raisons d'ordre technique ; ils coupent fâcheusement des émissions qui ont coûté un gros effort de préparation.

» Le Conseil de gérance a, d'ores et déjà, attiré l'attention de M. le Ministre des P.T.T. sur cette situation préjudiciable aux auditeurs et sur l'urgence d'un remède à y apporter. Il continuera ses démarches jusqu'à entière satisfaction ».

LORD STANHOPE A ÉTÉ NOMMÉ MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS EN GRANDE-BRETAGNE

Londres, 17. — Lord Stanhope a été promu hier au poste de ministre des Travaux publics, où il succède à M. Ormsby Gore, passé récemment au Colonial Office, en remplacement de M. J. H. Thomas, démissionnaire.

Le nouveau ministre était jusqu'à présent sous-secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères. En cette qualité, il était surtout le porte-parole du gouvernement à